

2 nominés Gersois à la 10ème édition du Concours National de la Création Agroalimentaire BIO



2 nominés Gersois à la 10ème édition du Concours National de la Création Agroalimentaire BIO

Organisé depuis 2012 par Gers Développement et parrainé par l'organisme de certification Ecocert, ce concours unique en son genre soutient et encourage la création et le développement des entreprises innovantes sur un secteur en pleine croissance. Pour cette dixième édition, le concours se donne en plus une nouvelle mission...sensibiliser les jeunes qui seront nos consommateurs de demain, à l'alimentation bio et à ses bienfaits pour l'Homme et la planète. Pour cela, un troisième prix « coup de cœur » sera décerné par des jeunes d'un lycée agricole gersois.

Parmi Les 10 nominés pour le jury du 25 novembre 2022 :

GRANOLETS - Collectif fermier des Arbolèts - Nicolas Estrade - La Bourdette, 32550 Montegut

- Boissons végétales biologiques et fermières 100% naturelles et 100% Gers - www.granolets.fr

L'ÉTUVERIE – Nicolas Ricaud et Fabien Candelon - Au grand Sauzens, 32380 Cadeilhan

- Transformation d'ail frais bio en ail noir certifié bio - www.letuverie.com

A l'issue du Jury, deux lauréats, 30 000€ de dotations et une remise des prix exceptionnelle :

Pour apporter un soutien concret aux deux meilleurs projets, les partenaires du concours et Gers Développement remettront un chèque de 5000€ au premier lauréat et un chèque de 2500€ au deuxième lauréat. Chacun des lauréats bénéficiera également d'un accompagnement commercial et technologique personnalisé via le réseau de partenaires du concours : référencement test, campagne publicitaire, prestations de conseil technologique, accompagnement en stratégie d'entreprise...

Et ce n'est pas tout ! Pour la toute première fois depuis la création du concours, une remise des prix exceptionnelle sera organisée sur le stand du Gers lors du Salon International de l'Agriculture en février 2023. Le Gers, un territoire pilote en matière de production et de transformation de produits biologiques !